

Mobilité de formation Erasmus+

Qu'est-ce qu'une mobilité de formation Erasmus+?



Il s'agit d'une mission de formation de personnel à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+.

Avantages:

- Amélioration des compétences professionnelles
- Meilleure compréhension des pratiques, politiques, et systèmes éducatifs en Europe
- Capacité accrue à contribuer à la modernisation et à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur
- Promotion des mobilités étudiantes (effet multiplicateur)
- Amélioration des compétences linguistiques
- Motivation et satisfaction personnelles

Qui peut effectuer une mobilité de formation?

Tout personnel sous contrat de l'UEVE (personnels enseignants, administratifs, techniques, doctorants sous contrat)

Durée

Une mobilité de formation peut durer entre 2 jours à 2 mois (sans compter le temps de déplacement).

Où effectuer sa mobilité de formation?

En Europe (hors France):

- dans un établissement d'enseignement supérieur détenteur ou non de la Charte Erasmus+
- ou dans une entreprise dans le cadre d'activités de développement professionnel: formation ou mission d'observation

Type d'activité de mobilité de formation:

- stage d'observation
- formation dans un établissement partenaire ou autre organisation pertinente
- participation à un cours structuré incluant les cours de langue

Compétences linguistiques requises:

Il est recommandé d'avoir un niveau B2 minimum de la langue dans laquelle se fera la formation.

Pour faire une demande de mobilité de formation Erasmus+, vous devez suivre les étapes suivantes:

1. Informer la Direction de la Recherche et des Relations Internationales (DRRI) de votre souhait d'effectuer une mobilité de formation Erasmus+.
2. Trouver un établissement prêt à vous accueillir en formation.
3. Compléter et signer le [Kit de mobilité de formation Erasmus+](#) (contrat de mobilité et contrat de formation). Une fois complété et signé, vous devez transmettre le kit de mobilité de formation Erasmus+ à l'établissement d'accueil pour qu'il le signe et qu'il vous le renvoie (une version scannée suffit).
4. Envoyer le kit de mobilité de formation Erasmus+ à la DRRI qui se chargera de le faire signer par le représentant légal de l'UEVE.
5. Il vous revient d'organiser votre voyage (recherches d'hébergement, transport, etc.). Veuillez ensuite prendre contact avec la DRRI (rel-int@univ-evry.fr) pour connaître les modalités de versement de votre allocation Erasmus+ et préparer un ordre de mission.
6. Sur place, l'organisme d'accueil devra vous fournir une attestation de présence.
7. A votre retour de mission, vous devrez remettre à la DRRI votre attestation de présence. De plus, vous recevrez un e-mail vous demandant de compléter en ligne votre rapport de mission via Mobility tool.

Subvention Erasmus+

Les personnels en mobilité de formation Erasmus+ peuvent bénéficier d'une subvention Erasmus+ dont le montant variera en fonction du pays de destination choisi, selon les critères d'allocation fixés par la Commission Européenne indiqués ci-dessous:

▪ Frais de séjour

Pour la mobilité des personnels de l'éducation, le programme Erasmus+ répartit les pays participants en 4 catégories selon le niveau de coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification. Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de montants fixes.

	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14ème jour d'activité	Taux journalier du 15ème jour au 60ème jour d'activité (70%)
Groupe 1	Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112	78,40
Groupe 2	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Rép. Tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	98	68,60
Groupe 3	Ancienne Rép. yougoslave de Macédoine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne	84	59,80
Groupe 4	Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70	49,00

Le bénéficiaire peut décider de comptabiliser une journée supplémentaire pour le

voyage la veille du premier jour d'activité à l'étranger et/ou le lendemain du dernier jour d'activité à l'étranger, cette/ces journée(s) est/sont ajoutée(s) à la durée de la période de mobilité et est/sont également prise(s) en compte pour le calcul des frais de séjour.

▪ **Frais de voyage**

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets « aller et retour » vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur la base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux.

Par exemple, un membre du personnel effectuant une mission de Bordeaux à Barcelone (distance « aller » de 443 km) recevra 180 pour ses frais de déplacement. Un outil de calcul de la distance a été développé par la Commission européenne et doit impérativement être utilisé: Consulter le [Calculateur de distance](#).

Distance KM	Taux
Moins de 100 km	0
100-499 km	180
500-1999 km	275
2000-2999 km	360
3000-3999 km	530
4000-7999 km	820
Plus de 8000 km	1100

Les informations sur l'allocation pour la mobilité des personnels sont tirées du Guide des établissements pour l'organisation des mobilités 2014 disponible sur <http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/2/mobilite-enseignement-superieur-20>

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent effectuer une mobilité à l'étranger peuvent bénéficier d'une allocation complémentaire. En effet, dans le cadre du programme Erasmus+, une personne à besoins spécifiques est définie comme « participant potentiel dont l'état de santé physique, mental nécessite un support financier distinct ». C'est pourquoi, l'UEVE pourra introduire une [demande de fonds complémentaires](#) auprès de l'Agence Erasmus+ France pour les personnes en situation de handicap (au plus tard 1 mois avant le début de la mobilité).

- En savoir plus sur le [Service Accueil Handicap](#) de l'UEVE.

Pour tout renseignement, merci de contacter:

La Direction de la Recherche et des Relations Internationales

Pôle International

Bat. IDF, 1er étage

Boulevard François Mitterrand

91025 Evry Cedex

E-mail: rel-int@univ-evry.fr

Le programme Erasmus+ est financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette communication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.